



SCHWEIZERISCHE VERTRETUNG  
REPRÉSENTATION SUISSE

in/à K I E W

Fax no. 41-31-21-32-74

Seiten: 2

**CONFIDENTIEL**  
DFAE, Div. pol. III

335.0001d

Ihr Zeichen Votre référence	Ihre Nachricht vom Votre communication du	Unser Zeichen Notre référence	Datum Date
p.B.51.14. 21.20 Mol.-DAH/HME	09.12.1992	BY/RLE	21.12.1992

Gegenstand / Objet

**Exportation de matériel de guerre en Moldavie**

Je réponds à votre demande du 9 décembre 1992 comme suit.

Situation générale

Comme d'autres républiques de l'ancienne URSS, la Moldavie est en période de transition vers la démocratie. Son parlement a été élu en 1990 sous le système électoral soviétique mais il se réclame de la démocratie depuis le démantèlement du bloc communiste et la déclaration d'indépendance de la Moldavie d'août 1991.

Le gouvernement de Kichinau est incapable actuellement d'exercer son autorité dans la région appelée "Transnistrie", à l'est du Dniestr, où un gouvernement rebelle indépendantiste et communiste a pris le pouvoir et où la population moldave est en minorité (Moldaves: 40 %, Ukrainiens 28 %, Russes 25 %).

Tensions

La Transnistrie peut être qualifiée de zone de fortes tensions. Des populations d'ethnies et d'aspirations politiques différentes s'y opposent et leurs meneurs sont prêts à se battre par les armes. La 14e armée russe y séjourne pour assurer la paix et l'ordre, selon les autorités russes, et pour soutenir les séparatistes russes de Transnistrie, selon les autorités moldaves. L'Ukraine s'est déclarée neutre et ne participe pas au conflit. Le CICR avait un bureau permanent à Kichinau durant les mois de combats armés cet été, jusqu'à la fin de l'automne. Lorsque j'ai vu le délégué du CICR le 18 novembre 1992, il m'a dit que la situation était calme en Transnistrie, où se



- 2 -

trouvaient des délégués. Je ne sais si le CICR, à l'heure actuelle, continue d'être actif sur place. Jusqu'à maintenant les pourparlers entre Moskou et Kichinau sur le retrait des troupes russes n'ont pas abouti et les autorités moldaves accusent la Russie d'armer les rebelles.

Vu l'importance relative des intérêts économiques et politiques en jeu et l'intensité des parties au conflits, le risque existe objectivement - même si tous disent être en faveur de la paix dans le région et que les combats sanglants se sont arrêtés - que la situation politique s'envenime, que les hostilités armées reprennent, et que les autorités de Kichinau décident d'intervenir d'une manière ou d'une autre, directement ou indirectement.

### Droits de l'homme

En Moldavie, le respect des droits de l'homme est aujourd'hui généralement garanti dans les textes législatifs (nouvelles lois sur la citoyenneté, l'usage des langues, les partis politiques etc., adhésion à tous les instruments internationaux en la matière) et vraisemblablement déjà dans une large mesure assuré dans les faits même si l'indépendance des tribunaux n'est pas garantie actuellement. Un passeport Moldave sera distribué à la population en 1993, assurant la liberté de sortir du pays et d'y revenir. Les représentants de certains groupes ethniques, en particulier des Russes et des Gagaouzes, accusent le gouvernement de violations des droits des minorités mais les autorités moldaves assurent qu'il s'agit là de propagande. Le rapport de la mission de la CSCE sur place de mars 1992, tout en mentionnant ce problème, n'a pas pris position et s'est limité à prévoir une nouvelle mission pour surveiller l'évolution de la situation. Cette mission est attendue incessamment à Kichinau. En Transnistrie toutefois, d'après des informations dignes de foi, les autorités locales sécessionnistes mènent une politique purement communiste et les droits de l'homme ne sont garantis ni dans les textes, ni dans les faits.

### Conclusion

Je suis d'avis que, dans la situation actuelle et jusqu'à ce que le problème de la sécession de la Transnistrie soit réglé - ou au moins que des autorités civiles démocratiquement élues exercent leur pouvoir en Transnistrie sans être en conflit avec les autorités de Kichinau - des armes suisses ne doivent pas être exportées en Moldavie.

Le Chargé d'Affaires de Suisse

*Anne Bauty*

Anne Bauty



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT  
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN  
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

à							a/a
date							
visa							
11 DEZ 1992							
réf.							

V E R T R A U L I C H

Schweiz. Botschaft

K i e v

Ihr Zeichen  
Votre référence

Ihre Nachricht vom  
Votre communication du

Unser Zeichen  
Notre référence

Datum  
Date

p.B.51.14.21.20 Mol. - DAH/HME 9.12.1992

Gegenstand:  
Objet:

Kriegsmaterialausfuhr in die Republik Moldau

Die Sektion Kriegsmaterialkontrolle EMD hat uns ein Gesuch um Ausfuhr von 20 Pistolen und 2700 Patronen an das moldauische Innenministerium unterbreitet. Es handelt sich dabei um das erste Ausfuhrgesuch nach diesem Land seit dessen Unabhängigkeit.

Wir bitten Sie, uns bis zum 21. Dezember 1992 mitzuteilen, wie Sie eine Ausfuhr von Kriegsmaterial in die Republik Moldau aufgrund von Artikel 11 des Kriegsmaterialgesetzes beurteilen, d.h. ob Sie Einwände wegen gefährlicher Spannungen bzw. aufgrund der Menschenrechtssituation erheben.

Mit bestem Dank und freundlichen Grüßen.

POLITISCHE ABTEILUNG III

*M. von Grünigen*  
M. von Grünigen

Kopie an:

RIA, KUR, VY, DAH



# Ministerul Afacerilor Interne al Republicii Moldova

Министерство внутренних дел Республики Молдова

277612, or. Chişinău, bd. Ştefan cel Mare-75,  
tel. 23-32-00, 255-346, 255-778, telefax 22-45-47

277612, г. Кишинев, бул. Штефан чел Маре-75,  
тел. 23-32-00, 255-346, 255-778, телефакс 22-45-47

"\_\_\_" \_\_\_\_\_ a. 19\_\_ № \_\_\_\_\_  
La № \_\_\_\_\_ de la "\_\_\_" \_\_\_\_\_ a. 19\_\_

Respected Sirs!

Ministry of Internal Affairs of Republic of Moldova makes a request to place at your firm an order for pistols (20 units) for cash sale.

Thank you in advance for cooperation.

With best wishes,



*K. Antoch*

Konstantin Antoch

The Ministry of Foreign Affairs affirms.

